

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2021

PROCÈS-VERBAL d’une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité d’East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 17 mai 2021, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Nicole Bouchard	siège 1
Normand Roy	siège 2
Vacant	siège 3
Anick-Nadia Gauthier Arbour	siège 4
Linda McDuff	siège 5
Vacant	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Ève Breton est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l’ordre du jour qui accompagnait l’avis de convocation.

Résolution 2021-05-86

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier-Arbour,

D’accepter l’ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l’ordre du jour;
3. Acceptation de l’entrepreneur pour les travaux de voirie rue Saint-Henri/Dean-Lefebvre et chemin des Côtes.
4. Modification du montant de l’emprunt temporaire pour la programmation des travaux de voirie TECQ 2019-2023.
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ACCEPTATION DE L’ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE SAINT-HENRI/DEAN-LEFEBVRE ET CHEMIN DES CÔTES

ATTENDU QUE la municipalité a publié un appel d’offre pour des travaux de réhabilitation de la chaussée pavée de la rue Saint-Henri, Dean-Lefebvre et chemin des Côtes;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions conformement aux exigences :

- Couillard Construction Ltée : 328 526, 69 \$
- Sintra inc : 427 707,00 \$

Résolution 2021-05-87

Il est proposé par le conseiller Normand Roy,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la soumission de l'entreprise Couillard Construction Ltée au montant de 328 526,69 \$ pour la réhabilitation de la chaussée pavée de la rue Saint-Henri, Dean-Lefebvre et chemin des Côtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. MODIFICATION DU MONTANT DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford doit exécuter des travaux routiers en 2021, lesquels ont été autorisés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et défrayés par la contribution du Gouvernement du Québec 2019-2023(TECQ);

ATTENDU QUE les versements de la TECQ 2019-2023 pour la programmation en cours sont attendus uniquement en mars 2022 et peut-être 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a modifié la programmation V1 pour faire l'ajout du resurfacement de la rue Dean-Lefebvre;

ATTENDU QUE le conseil doit modifier le montant demandé à la résolution 21-03-47 pour un montant de 320 000 \$;

Résolution 2021-05-88

Il est proposé par la conseillère Anick-Nadia Gauthier-Arbour ,
appuyé par la conseillère Nicole Bouchard ,

De demander la modification du montant à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie (Desjardins Entreprise-Estrie) pour un financement temporaire de 320 000\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun citoyen n'est présent.

6. LÉVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 20.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton, directrice générale
et secrétaire-trésorière